

MESURES SALARIALES 2016

Gonflée, la Direction !

Dans la dernière note, publiée par la DRH le 11 juillet 2016, la Direction de France Télévisions confirme bien le cynisme de la politique salariale que nous dénonçons dans un tract publié le 14 juin 2016.

Effectuant un savant mélange de l'augmentation **mécanique** de la prime d'ancienneté, de l'indemnité versée aux salariés ayant choisi le forfait-jours et des mesures individuelles, la Direction conclut brillamment qu'en 2016 la rémunération moyenne des salariés augmentera de 1,7%.

Sachant que le forfait-jours n'est déjà pas, et loin de là, versé à l'ensemble des personnels et qu'il constitue une compensation liée aux contraintes de l'activité (du moins officiellement !), on mélange carottes et navets en l'incluant dans les éléments salariaux de base.

Quant aux mesures individuelles, leur volume a diminué de moitié alors que toute la philosophie du système salarial est basée sur une individualisation accentuée des salaires. C'est pour suivre cette politique que les automatismes et les augmentations générales se sont évaporées mais sans que la Direction garantisse pour autant le maintien de leur volume financier pour valoriser les compétences individuelles ! Il y a donc, une fois de plus, tromperie sur la marchandise !

Ne reculant devant rien en matière de cynisme, la Direction se permet d'ajouter que ces mesures individuelles, en nette diminution, devront également favoriser les bas salaires, la parité femmes/hommes et l'équité de traitement des personnels handicapés sans que ces domaines particuliers fassent l'objet de dotations spécifiques !

Enfin, les comités de salaire locaux, privés d'informations essentielles, fiables et détaillées depuis la disparition des commissions paritaires, ne serviront que de caution, sans jouer leur rôle en matière d'équité et de transparence.

Paris, le 13 juillet 2016